



Commune mixte de Courroux

ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal

Date : Lundi 2 mars 2026 – 20h00.

Lieu : Halle de gymnastique Général-Guisan - 2822 Courroux.

Convocation : Par publication au JO n° 6 du 12 février 2026, avec avis dans les lanternes publiques, envoi d'un tout-ménage à la population et sur le site web communal.

Présidence : M. Philippe Lander, président en exercice.

Secrétaire : Mme Sandrine Imbriani, secrétaire communale.

Excusé-e : ---

Scrutateurs : Mmes Liliane Aubry et Céline Liechti

Ayants droit : **2607**

Participants : 94 **Majorité absolue :** 48

OUVERTURE

M. le Président souhaite la bienvenue aux participants à cette Assemblée communale extraordinaire, convoquée par avis au Journal officiel n° 6 du 12 février 2026 et propose l'ordre du jour ci-après :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 08.12.2025.
2. Valider les investissements, à couvrir par voie d'emprunt, relatifs au Centre sportif :
 - a) Couverture de la piste de skater pour un montant devisé à CHF 830'000.- ;
 - b) Divers travaux d'entretien des installations pour un montant de CHF 570'000.-.
3. Valider la dépense de CHF 275'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour la démolition du bâtiment actuel sis sur la parcelle n° 0162 du ban de Courroux (Bébédo) et le déplacement de conduites de la rue Général-Guisan.
4. Informations diverses du Conseil communal.
5. Divers.

M. le Président salue également Diego Kaser, apprenti à l'administration et Thomas Le Meur du Quotidien Jurassien, qui ne disposent pas du droit de vote. Ils ont pris place à l'écart des ayants droit.

M. le Président mentionne, à l'intention des ayants-droits présents, qu'avec la publication de l'ordre du jour, les dossiers relatifs aux différents points ont été déposés au secrétariat communal où ils pouvaient être consultés.

Capacité de l'Assemblée

La présence d'aucune personne n'est contestée et les scrutateurs dénombrent **94** ayants-droits présents. Sur la base de ces indications, confirmées par l'agent de sécurité locale, M. le Président fixe la majorité absolue à **48** voix et déclare l'assemblée constituée valablement.

Il en ouvre les délibérations, à savoir :



1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 08.12.2025.

Rapporteuse : Sandrine Imbriani, secrétaire communale.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 08.12.2025 a été déposé publiquement au secrétariat communal et mis en ligne sur le site internet de la Commune. Ces dispositions et celles de l'art. 28 ROA nous autorisent à en donner lecture d'un résumé, sur la base duquel l'assemblée se prononce au sujet de son contenu.

Après avoir pris connaissance de ce texte, les personnes présentes n'ont pas de question, ni de remarque à formuler. Le procès-verbal est ainsi accepté tacitement, avec remerciements à son auteure.

2. Valider les investissements, à couvrir par voie d'emprunt, relatifs au Centre sportif :

- a) Couverture de la piste de skater pour un montant devisé à CHF 830'000.- ;
- b) Divers travaux d'entretien des installations pour un montant de CHF 570'000.-.

Rapporteur : Philippe Membrez, maire.

La présentation ci-jointe fait partie intégrante du présent PV.

Nouvelle étape aujourd'hui dans le calendrier des investissements importants agendés dans le programme de législature 2023-2027 de l'Exécutif. Après l'achat de la parcelle no 162 du ban de Courroux, sur laquelle se trouve le bâtiment de l'ancien Bébédou dans la perspective d'une nouvelle Maison de l'Enfance, après la première étape des travaux sur notre réseau d'eau dans l'objectif de sécuriser notre approvisionnement en eau potable, après l'assainissement de notre éclairage public, après un crédit conséquent sollicité pour la réfection de différentes rues communales et après la première étape de notre projet coup de cœur en matière de promotion de la biodiversité, les Autorités communales soumettent ce soir à votre appréciation, différents crédits pour un total de quelque CHF 1'675'000.-, en relation avec nos installations sportives et le projet d'une nouvelle structure d'accueil de la petite enfance.

Il n'est pas inutile, en guise d'introduction, de rappeler que ces investissements, certes importants, répondent à des attentes de longue date pour certains, à un besoin pour d'autres, à une nécessité dans certains cas et enfin à une certaine urgence pour certaines situations.

Tous ces travaux, comme les autres programmés durant cette législature, peuvent être réalisés sans toucher à la quotité de l'impôt communal. C'est un engagement pris par le Conseil communal, qui respectera sa promesse.

Le premier point sur lequel vous avez à vous prononcer ce soir concerne les installations du centre sportif de Bellevie, que nous avons scindé en 2 volets : l'un se rapporte à une nouvelle structure, avec la proposition de couvrir la piste de skater, l'autre contient différents travaux d'entretien, de rénovation ou encore de remplacement.

Certaines personnes se demandent peut-être pourquoi les 2 volets n'ont-ils pas été réunis et ainsi faire l'objet d'une votation populaire. Ce n'est pas un artifice pour éviter un vote par les urnes. Il s'agit tout simplement de dissocier une nouvelle infrastructure des travaux d'entretien, de rénovation ou de remplacement. Lors de la soirée d'information, la question est venue également de savoir pourquoi nous n'avions pas fait un point unique pour le skater en cumulant les CHF 150'000.- au CHF 830'000.- de la couverture. Là aussi, les mêmes raisons nous ont poussés à dissocier ces 2 montants. De plus réunir ces 2 montants restait de toute manière de la compétence de l'Assemblée communale.



Le Service des communes nous a confirmé que c'était la formule adéquate à soumettre à la population.

Conscient de l'importance de l'enjeu, mais aussi par esprit de transparence, le Conseil communal a organisé le 09.02.2026, une séance d'information pour une présentation détaillée de ce qui est envisagé au complexe sportif, pour tenter de répondre au mieux aux éventuelles questions, remarques, interrogations ou encore objections que ces travaux pourraient susciter. De ce fait, vous comprendrez aisément que ce soir, nous nous limiterons à une présentation générale.

Bien que vous ayez à décider de l'ensemble des travaux programmés par deux votes, pour une bonne compréhension générale, le sujet sera présenté dans sa globalité.

Nul besoin de démontrer le succès de nos installations sportives ! Lieu rassembleur, le complexe sportif est largement utilisé par les sociétés locales et la population en général. Son succès dépasse même les frontières communales, puisqu'il n'est pas rare de voir des sportifs de l'extérieur parfaire leur condition physique autour de la piste finlandaise ou au fitness urbain, par exemple.

Quelles sont les raisons et l'utilité de couvrir la piste de skater ? Voilà une réflexion que certains d'entre vous doivent avoir. Les arguments sont nombreux :

- En premier lieu, il faut savoir que la pratique du skater hockey a passablement évolué ces dernières années.
- Pratiquer ce sport à l'abri des conditions météorologiques est devenu une condition majeure en terme d'attractivité.
- Les exigences des instances dirigeantes sur le plan national sont toujours plus pointues.
- Le Jura est une région propice à la pratique de ce sport ce qui fait que plusieurs clubs régionaux, dont le nôtre, militent dans l'élite nationale (aussi Rossemaison, Buix, Ajoie).
- Il en résulte inévitablement que le réservoir de joueurs dans notre petite région se retrouve restreint, ce qui accentue encore la concurrence.
- Rossemaison bénéficie d'une infrastructure totalement fermée, Buix a sa piste couverte, et Ajoie est sur le point de couvrir sa surface de jeu.
- Il n'est pas surfait d'avancer que protéger les installations contre les conditions météorologiques permet d'augmenter leur durée de vie.
- Dans un autre registre, si notre dynamique club local (qui vient de rejoindre la LNA) entend maintenir une certaine attractivité, ce ne sera pas un luxe que d'envisager de couvrir sa surface de jeu.
- Un premier projet avait d'ailleurs déjà été étudié lors de la précédente législature, mais les conditions n'étaient alors pas réunies pour sa concrétisation.
- Aujourd'hui, nous sommes à même de vous présenter un projet cohérent, rationnel, répondant aux attentes, un projet de surcroît qui est multifonctionnel et est orienté vers la maîtrise des nuisances sonores.
- Enfin, élément important et pas anodin. Le club local entend s'engager de manière substantielle dans la concrétisation de ce projet, puisqu'il est prêt à financer près d'un 1/3 du coût global, soit un montant de CHF 270'000.-.

Comment le projet se présente-t-il ?

Pour rappel, les dimensions d'une surface de jeu pour le skater sont de 40m sur 20m. La couverture prévue porte sur une surface de quelque 1'510 m² soit 50m par 30,2m.

La structure porteuse choisie est en bois. Vous vous demandez certainement pourquoi une structure bois, alors que la conception métallique a plutôt été retenue jusqu'à présent au complexe sportif.



La raison en est financière, puisqu'une structure en bois est sensiblement moins onéreuse. Cette structure en bois devrait néanmoins s'intégrer sans problème dans le décor actuel.

La toiture est prévue en panneaux sandwich composée de tôles isolées, à quoi s'ajouteront des panneaux acoustiques. Les éléments porteurs en bois seront eux scellés dans des fondations en béton armé.

La hauteur minimale intérieure sera de 7m, afin de respecter les normes fixées par la FSIH et d'environ 9,7m au faîte. A titre de comparaison, les mâts de l'éclairage actuel ont une hauteur de 12m.

Le projet ne se limite pas simplement à la couverture de la surface de jeu, puisque des stores de protection réglables de manière électrique, et donc modulables, feront office de coupe-vent et de protection contre la pluie.

A ce stade, il n'est pas prévu d'installer de panneaux photovoltaïques, mais la résistance de la toiture le permettrait, le cas échéant.

L'atout majeur de ce projet réside en une valorisation et un renforcement de l'attractivité du complexe sportif via une utilisation multifonctionnelle. En effet, le projet est conçu pour un usage diversifié en terme d'activités. A l'abri des conditions météorologiques et également protégé des courants par l'intégration de stores, différentes manifestations d'envergure modeste pourront être organisées dans les domaines culturel, récréatif, scolaire, renforçant également les rencontres intergénérationnelles, sans oublier les entreprises souhaitant organiser des activités de loisirs à l'intention de leurs collaborateurs.

Il est certain, qu'avec un peu d'imagination, on peut réaliser de belles choses sur une surface de 800 m².

Cet aspect multifonctionnel du projet a été convaincant, puisque la Délégation jurassienne à la Loterie romande a considéré qu'il s'ouvrait véritablement à d'autres activités que le sport, et ainsi décidé de soutenir financièrement ce projet.

Dans l'élaboration du projet, une attention particulière a été portée à la problématique des nuisances sonores. Il faut cependant bien distinguer 2 situations en terme de nuisances sonores et cela a d'ailleurs été parfaitement décrit par les riverains lors de la séance d'information. Il s'agit de différencier les nuisances sonores découlant des activités sportives proprement dit, des nuisances sonores occasionnelles découlant, elles, de soirées festives, des prolongations d'après matchs, de sous-locations, ou plus problématiques encore, de comportement irrespectueux aux abords du centre sportif (comme par exemple les courses de rallye sur la rue de la Croix ou les rodéos sur la place de parking en gravier). Ce genre de nuisances ne peuvent pas être résolues par le projet qui vous est soumis ce soir. Mais les Autorités sont conscientes de cet état de fait et s'attelleront à la tâche pour tenter de trouver des solutions à ce genre de désagréments fâcheux.

Pour en revenir aux nuisances sonores découlant de l'activité sportive, un bureau spécialisé a été mandaté pour une étude. C'est le bureau RWB qui s'est chargé de ce mandat.

Cette étude s'est particulièrement intéressée aux quatre bâtiments les plus proches des infrastructures du centre sportif. Il s'agit de deux bâtiments fictifs qui pourraient être érigés dans la nouvelle zone artisanale de la rue de la Croix, ainsi que des 2 maisons familiales existantes situées aux abords de la rue de Bellevie (les plus proches des infrastructures).

En définitive, même si les installations actuelles sont conformes en matière d'émissions et immissions sonores et qu'en fonction des matériaux utilisés, la nouvelle structure devrait également respecter les normes en vigueur, des mesures supplémentaires sont prévues comme la pose d'une isolation phonique sous la couverture, qui sera définie très exactement après une étude acoustique supplémentaire qui sera menée, ainsi que la pose d'éléments absorbants sur les bandes de la surface de jeu et plus spécifiquement celles situées derrière les buts.



Suite à l'intervention judicieuse d'un riverain lors de la soirée d'information, nous profiterons de cette étude acoustique supplémentaire, pour voir de quelle façon nous pourrions éventuellement améliorer la situation sous le grand couvert devant la buvette du FC.

Les paramètres financiers sont détaillés :

• Travaux devisés :	- Travaux préparatoires, Installation chantier	25'000.-
	- Fondations + béton + génie civil	100'000.-
	- Charpente	300'000.-
	- Couverture	100'000.-
	- Ferblanterie	20'000.-
	- Stores	70'000.-
	- Electricité	50'000.-
	- Travaux divers	40'000.-
	- Honoraires	30'000.-
	- Divers, imprévus	30'000.-
	- Total HT	765'000.-
	- Total TTC	827'000.-

• Plan financier :	- coût total	830'000.-
	- Participation SHC	- 270'000.-
	- Subventions	- 75'000.-
	- Total à charge communale	485'000.-

- » Participation SHC
 - Apport fonds existant SHC
 - Factures déjà payées élaboration projet
 - Travaux propres
 - Sponsoring
 - Modeste emprunt bancaire

- » Condition complémentaire - adaptation location annuelle des infrastructures + 50 %

Concernant le deuxième volet du projet, différents travaux d'entretien, de rénovation ou de remplacement sont au programme, à commencer par l'éclairage des surfaces de jeu du complexe qui passeront au LED. Il faut savoir que l'éclairage des surfaces de jeu du FC ne sont plus homologuées pour des matchs. L'ASF a octroyé une dérogation pour quelques mois tenant compte du fait qu'un projet de nouvel éclairage était en cours. De plus - mauvaise surprise lors du contrôle de sécurité des mâts - il s'avère que ceux de la surface en tartan sont dangereux et nécessitent un changement urgent. Les normes de sécurité ne sont plus totalement respectées également pour une partie des mâts des terrains du FC, ce qui renchérit le projet initial établi.

Pour les infrastructures du skater, la surface de jeu nécessite une rénovation complète. Il y a 18 mois, une réfection momentanée à moindre coût a été entreprise. Cette réfection n'a pas été concluante.



La cabine de chronométrage est désuète et mérite d'être changée, de même que les bandes et les filets de protection.

Enfin, verrue de nos infrastructures, les locaux de rangement situés entre la piste de tartan et le terrain B du FC tombent en décrépitude. Nous n'avons pas d'autre choix que de les démolir et de les remplacer par une construction en dur, s'intégrant avec les vestiaires existants.

MISE EN CONFORMITE + RENOVATIONS

• Eclairage surfaces de jeu :	- 12 mâts	25'000.-		
	- 20 projecteurs	40'000.-		
	- Système de gestion	10'000.-		
	- Démontage + élimination	15'000.-		
	- Montage + transport	55'000.-		
	- Electricité	40'000.-		
	- Génie Civil	20'000.-		
	- Planification projet	15'000.-	220'000.-	HT
• Place de <u>skater</u> :	- Bandes +filets de protection	105'000.-		
	- Rénovation piste + marquage	40'000.-		
	- Travaux divers	15'000.-		
	- Travaux propres SHC	- 10'000.-	150'000.-	HT
• Locaux de rangement :	- Démolition + maçonnerie	80'000.-		
	- Ferblanterie	15'000.-		
	- Electricité	10'000.-		
	- Portes	20'000.-		
	- Honoraires	5'000.-	130'000.-	HT
• Divers, imprévus :			25'000.-	
	Total HT		525'000.-	
	Total TTC		568'000.-	

Entrée en matière : acceptée.

Discussion :

Jean-Pierre Schmidt :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Courroux-Courcelon est un village qui va bien et ceci est réjouissant. C'est un village plaisant et attractif. Il donne raison aux investissements de ce soir. Il a quelques décennies, deux jardins d'enfants ont été construits à Courroux et à Courcelon. Quelques membres de la société d'embellissement se rendaient à la foire de Bâle, visiter une exposition qui laissait voir de magnifiques engins d'un coût de plusieurs milliers de francs. Une réflexion s'imposait et avec bravoure, un membre de la société a avancé l'argent nécessaire pour acheter les engins en affirmant : c'est pour le bien de la jeunesse, c'est utile. Tous les enfants ont foulé ces engins et ces places, du complexe sportif et des écoles. Ces enfants s'y sont rendu car tout était bien aménagé. A l'âge adultes, quasi tous se souviennent des bons moments passés dans leur jeunesse. Aujourd'hui, les enfants méritent le modernisme proposé, non seulement pour leur bien-être mais aussi pour faire valoir le futur et leur engagement dans notre communauté. Le village de Courroux est attrayant. Ici, il fait bon vivre et les gens de l'extérieur viennent avec nos enfants pour partager un moment sur nos places sportives bien aménagées. C'est pourquoi, après tant d'années passées dans ces lieux, lorsqu'il y avait moins d'argent, en tant qu'ancien conseiller communal et ancien député, je vous invite à accepter ces projets, tels que présentés.



Nelly Leiser :

Combien le SHC compte-t-il de membres ?

Philippe Membrez indique qu'il y a environ 110 licenciés, pour un total de 150 membres. La Présidente du SHC, Mme Catherine Hof, confirme ces chiffres.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Décision : M. le Président passe au vote à mains levées, en toute transparence et malgré l'absence d'opposition ou d'amendement de la part de l'assemblée.

Valider les investissements, à couvrir par voie d'emprunt, relatifs au Centre sportif :

a) Couverture de la piste de skater pour un montant devisé à CHF 830'000.- ;

A mains levées et à l'unanimité, les ayants droit présent approuve la dépense relative à la couverture de la piste de skater.

b) Divers travaux d'entretien des installations pour un montant de CHF 570'000.-.

A mains levées et à l'unanimité, les ayants droit présent approuve la dépense relative aux divers travaux d'entretien des installations.

Il constate que tous les investissements cités en titre sont acceptés et en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 23, al. 1 ROA.

Philippe Membrez, au nom des Autorités et des sociétés utilisatrices, remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

3. Valider la dépense de CHF 275'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour la démolition du bâtiment actuel sis sur la parcelle n° 0162 du ban de Courroux (Bébédo) et le déplacement de conduites de la rue Général-Guisan.

Rapporteur : Pierre Luchinger, conseiller communal en charge de l'urbanisme.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A la suite de l'acquisition du bâtiment Bébédo, validée par l'assemblée communale du 13 juin 2022, il est nécessaire maintenant de démolir ce bâtiment, afin de permettre la construction de la nouvelle Maison de l'Enfance de Courroux.

Un rapport concernant les polluants éventuellement présents sur le site à démolir a été établi par un bureau technique, afin d'instruire l'entreprise en charge des travaux de démolition. D'après les soumissions reçues et les études techniques réalisées, les travaux s'élèveront à CHF 120'000.- environ.

A cela viendra s'ajouter le déplacement des conduites d'eaux claires, d'énergies et de télécommunications. Ces conduites contourneront le futur bâtiment afin de pouvoir, le cas échéant, intervenir facilement en cas d'adaptation nécessaire.

Le tracé des conduites d'eaux usées, relativement récentes, ne sera pas modifié. Le bâtiment sera construit au-dessus des conduites avec les éléments techniques nécessaires. Là également, une étude technique a été réalisée suggérant le statu quo.

Les travaux de génie civil et sanitaires s'élèveront à CHF 130'000.- environ et les études établies en parallèles, ainsi que quelques divers et imprévus coûteront environ CHF 25'000.-.

Les plans sont présentés et détaillés.



Ces travaux, dont la demande de permis est prête à être envoyée en procédure seront réalisés dès que le projet définitif du bâtiment aura été concrétisé, dans un souci de coordination et de suivi des travaux. Nous vous recommandons d'accepter ce crédit de CHF 275'000.-, qui permettra de préparer de manière optimale le terrain qui accueillera prochainement le nouveau bâtiment de la Maison de l'Enfance de Courroux.

Merci d'avance de votre soutien et je reste à votre écoute pour répondre à vos éventuelles demandes d'informations complémentaires. Merci de votre attention.

Démolition	CHF 120'000.-
Déplacement des conduites	CHF 130'000.-
Divers et imprévus	CHF 25'000.-
Total	CHF 275'000.-

Entrée en matière : acceptée.

Discussion :

Chantal Kohler : Sur la droite du plan, est-ce que c'est le parking et y aura-t-il assez de places ?

Philippe Membrez indique que oui, à 2 places près, nous aurons le même nombre de places qu'actuellement. Les enseignants et les employés de la maison de l'enfance pourront se garer à cet endroit. Selon les instances cantonales, notre capacité de parcage est surdimensionnée au centre de Courroux, mais pour le Conseil communal, il n'est pas question de réduire notre capacité d'accueil de véhicules. Des places dépose-minute sont également prévues pour les parents qui amèneront leurs enfants à la maison de l'enfance.

Simon Coste : demande à quel moment la population sera amenée à se prononcer sur le projet du nouveau bâtiment. N'est-ce pas risqué de voter la démolition et le déplacement des conduites, avant validation du projet global ?

Philippe Membrez : indique que l'Assemblée devra se prononcer, pas forcément sur le coût, car le choix politique du Conseil communal est de s'orienter vers un partenariat public-privé, ceci afin de respecter le plan de législature, qui projette des investissements pour un montant global de CHF 33 millions. Le financement de la nouvelle structure par la commune seule n'est pas réaliste en tenant compte des autres projets d'envergure en cours. Les instances cantonales ne nous permettraient certainement pas un tel investissement. Pour rappel, la dette communale par habitant est juste en dessous de CHF 5'000.-. L'Exécutif travaille sur la piste d'un financement privé, où la commune serait locataire pour les 2/3 de la surface. Un droit de superficie devra également être soumis à l'Assemblée. Le projet de Maison de l'Enfance est le seul du plan de législature pouvant être intéressant pour un partenaire privé. Le Conseil communal espère pouvoir présenter durant l'été, le projet concret avec le droit de superficie et la location.

Les travaux de déplacement et de démolition ne vont pas commencer la semaine prochaine, il reste à effectuer un changement de zone et une modification du plan spécial d'équipement, à valider par le canton. Le but ici étant de pouvoir débiter les travaux dès que nous serons prêts.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.



Décision : M. le Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare que les investissements cités en titre sont acceptés. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA.

4. Informations diverses du Conseil communal.

Rapporteur-e-s :

Jocelyne Mérat-Diop :

Courroux-Courcelon s'engage pour l'économie circulaire

Le samedi 9 mai, le Conseil communal vous invite à une journée de sensibilisation à l'économie circulaire, conviviale et engagée, organisée en collaboration avec RE-Jura et la FRC (fédération romande des consommateurs-trices). Elle se déroulera ici-même. Au programme :

- Vide-grenier : donnez une seconde vie à vos objets
- Vide-dressing : renouvelez votre garde-robe autrement
- Atelier Café Repair : qui sera proposé par la fédération romande des consommatrices et consommateurs et où vous pourrez venir faire réparer vos objets défectueux au lieu de les jeter.

Une conférence aura lieu aussi pour encourager la population à adopter de nouvelles habitudes durables.

Une dizaine d'exposants se sont d'ores et déjà inscrits pour proposer un stand de vide-dressing ou de vide-grenier. Vous souhaitez vendre, échanger ou faire réparer des objets ? Inscrivez-vous dès maintenant auprès de l'administration communale.



Samedi 9 mai 2026



Halle de gymnastique Général Guisan – Courroux



Vous souhaitez vendre, échanger ou réparer des objets ?



Inscription auprès de l'administration communale 032 / 421 40 00 - info@courroux.ch

Ensemble, réduisons les déchets et valorisons le partage pour un avenir plus durable 

Programme d'activité pour Seniors 2026 – 3^{ème} édition

Pour la troisième année consécutive, nous avons le plaisir de proposer un programme d'activité à nos Seniors. Ce programme, riche et varié, a été pensé pour favoriser les rencontres et la convivialité. Au fil des mois, ils pourront découvrir des activités sportives, culturelles, environnementales ou encore liées à la prévention et la promotion de la santé, ainsi qu'aux nouvelles technologies, dans un esprit d'ouverture et de bonne humeur. La grande majorité des activités sont gratuites, afin que chacun-e et chacun puisse en profiter librement. Quelques activités font l'objet d'une modeste participation. Nous nous réjouissons tout particulièrement de la participation de nos aînés à ces moments d'échanges, de découvertes et de convivialité qui leur sont dédiés. Leur présence, leur expérience et leur enthousiasme contribuent pleinement à la richesse et au succès de ce programme.



Le catalogue détaillé sera disponible dès le 14 mars prochain à l'administration communale. Nous vous invitons chaleureusement à venir le chercher et à se laisser tenter par les nombreuses activités proposées. Nous serons ravis de vous l'envoyer sur simple demande, que ce soit par téléphone au 032/421.40.00 ou par e-mail à l'adresse info@courroux.ch. Vous pouvez également le télécharger directement sur notre site internet : www.courroux.ch.

Veuillez noter que les inscriptions doivent être effectuées d'ici le mardi 07 avril 2026.

Sandrine Fleury :

Cours BLS-AED (au prix de 60.-)

7 cours ont été mis en place en collaboration avec RéaJura. 5 cours sont d'ores et déjà complets.

Il reste :

- 2 places pour le cours du samedi 24.10.2026, 08h-12h
- 2 places pour le cours du samedi 21.11.2026, 08h-12h

Les personnes intéressées peuvent s'annoncer au secrétariat communal.

Philippe Membrez reprend la parole :

Patrouilleurs·euses scolaires

Suite à l'arrêt de l'activité de patrouilleurs scolaires pour des raisons de santé, le Conseil communal recherche activement des personnes intéressées par cette mission.

La sécurité sur le chemin de l'école est primordiale pour les Autorités, qui comptent sur le soutien des personnes disponibles pour assurer et soutenir cette action **rémunérée**.



Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès de Sébastien Berdat, agent de sécurité locale au 032/422.64.44.

Notre commune a la chance de pouvoir bénéficier, depuis bon nombre d'années, d'une équipe de patrouilleurs scolaires efficaces et fidèles à leur poste. Toutefois, ces derniers temps, nous avons dû faire face à des retraits, puisque certains de nos fidèles patrouilleurs ont dû cesser leur activité pour des raisons de santé. Cela met notre agent de sécurité dans une situation inconfortable, puisqu'il a déjà entrepris bon nombre de démarches pour trouver des successeurs et pour l'instant, personne n'a répondu favorablement à ses sollicitations. Les Autorités communales font donc appel au sens citoyen de la population pour que l'on puisse étoffer notre équipe de patrouilleurs scolaires, car si d'aventure nous ne trouverions pas les compléments nécessaires, nous pourrions être contraints à devoir supprimer l'un des deux endroits stratégiques mis sous surveillance avec nos patrouilleurs actuels. Nous en appelons donc à votre bonne volonté, tout en précisant que cette activité est défrayée par les Autorités communales. Vous pouvez prendre contact avec notre agent de sécurité, qui sera ravi de recevoir des candidatures pour les deux qui postes vacants actuellement.



La Loucarne

Philippe Membrez salue avec beaucoup de gratitude le comité de rédaction de notre journal local « La Loucarne », qui a décidé de publier un numéro hors-série spécial, consacré à l'histoire de nos deux villages. C'est un document relativement volumineux, puisque qu'il aura plus d'une centaine de pages, concrétisées par Daniel Brosy, passionné de l'histoire et qui a mis son temps à disposition pour pouvoir cette édition spéciale. Dans ce cadre, nous aurons le plaisir de célébrer la sortie de presse avec un vernissage qui se déroulera le 30 avril 2026.

5. Divers.

Raymond Mischler : Demande s'il est prévu d'améliorer la qualité de la haie qui sépare le Centre sportif de la zone d'habitation. Cette haie, qui était prévue pour absorber de manière naturelle les nuisances est bien maigre.

Cindy Spies confirme que le groupe Biodiversité souhaite revivifier cette haie.

Philippe Lander salue les participant-e-s à l'assemblée de ce soir et les remercie pour l'intérêt ainsi manifesté envers la bonne marche des affaires communales.

La parole n'étant plus demandée, **Philippe Lander** clôt formellement l'Assemblée communale, à 21h15.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président :

La Secrétaire :

Philippe Lander

Sandrine Imbrani



Ann. : présentation.